

Plateforme Interprofessionnalité dans les soins de santé primaires

DFI
Monsieur le Conseiller fédéral
Alain Berset
Par e-mail à :
GesBG@bag.admin.ch;
gever@bag.admin.ch

Plateforme Interprofessionnalité
dans les soins de santé primaires
plo polsan
Effingerstrasse 2
3011 Berne
Tel +41315083607

Berne, le 24 janvier 2019

Consultation : Droit d'exécution de la loi fédérale du 30 septembre 2016 sur les professions de la santé (LPSan) ainsi que la révision partielle des ordonnances relatives à la loi sur les professions médicales (LPMéd) et à la loi sur les professions de la psychologie (LPsy) - réponse de la Plateforme Interprofessionnalité dans les soins de santé primaires

Monsieur le Conseiller fédéral Alain Berset,

Nous vous remercions de nous offrir l'opportunité de participer à cette consultation. La Plateforme Interprofessionnalité représente les plus importantes associations nationales de soins de santé primaires. Elle vise à ce que l'interprofessionnalité soit reconnue et promue dans le système de santé suisse.

Appréciation générale

La Plateforme Interprofessionnalité salue l'ordonnance relative aux compétences des professionnels de la santé. Ces efforts d'uniformisation et de systématisation au niveau national augmente la sécurité des patientes et des patients, ainsi que la qualité du système de santé. La mise en place d'un système de registre similaire à celui existant pour les professions médicales (MedReg) est également positif. Ce registre est une base de données qui permet de générer des informations et statistiques, ainsi qu'un meilleur contrôle des professions tout en garantissant une meilleure protection des patientes et patients. Les similitudes dans la mise en œuvre de la LPSan, LPsy et la LPMéd sont de surcroît réjouissantes puisque qu'elles favorisent la collaboration interprofessionnelle.



Plateforme Interprofessionnalité dans les soins de santé primaires

Cela dit, la Plateforme Interprofessionnalité porte à votre attention les problématiques suivantes :

- Le fait que le registre GesReg sera conduit par Croix-Rouge suisse et non par la Confédération comme c'est le cas pour le MedReg pourrait mener à des doublons en raison d'un potentiel manque de synergie.
- La conduite en parallèle de GesReg et de NAREG pourrait également mener à des doublons, causer des erreurs et des coûts supplémentaires.

Collaboration interprofessionnelle

La Plateforme Interprofessionnalité salue la définition des compétences professionnelles spécifiques de chaque profession, ainsi que l'uniformisation nationale des conditions à la reconnaissance et équivalence des diplômes. Il s'agit d'aspects importants contribuant à la collaboration interprofessionnelle. Cela dit, la collaboration interprofessionnelle mérite d'être systématiquement intégrée aux compétences professionnelles propre à chaque profession. La Plateforme Interprofessionnalité demande à ce que cet aspect soit systématiquement pris en compte.

Formation continue obligatoire

Des exigences de formation continue obligatoire fond défauts et devraient être ajoutées. En effet, la formation continue qui consistent notamment à approfondir ses connaissances tout au long de la vie est un élément important au travail en équipes interprofessionnelles. Ce type de formation devrait, en plus de permettre à chaque profession d'approfondir ses compétences propres, également contenir un volet interprofessionnel dans lequel les différentes professions se forment ensemble – ce qui est un aspect essentiel de l'interprofessionnalité.

Nous vous remercions de votre attention et vous prions de recevoir, Monsieur le Conseiller fédéral Alain Berset, nos salutations distinguées.



Pia Fankhauser
Présidente de la Plateforme Interprofessionnalité